



Le guide des aides & mesures

Dans chaque agence France Travail :
une équipe spécialisée à votre écoute.

BÉNÉFICIEZ DE SERVICES EN LIGNE 24h/24 - 7j/7 & D'UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ À VOS BESOINS

Soyez **acteur de votre recrutement** avec www.francetravail.fr

Nous vous proposons des services 100 % web accessibles à tout moment depuis votre espace recrutement avec l'appui de France Travail

- **Publiez vos offres !**
- Vous créez, gérez et actualisez vos offres d'emploi en quelques clics.
- Vous créez des offres modèles (dupliquez une offre sur un poste pour lequel vous recrutez régulièrement).
- Vous pouvez utiliser le compteur de CV.
- Vous profitez d'une couverture web élargie assurant une large visibilité de vos offres grâce à leur publication sur nos sites partenaires.
- **Recherchez des CV sur francetravail.fr !**
- Vous accédez gratuitement à la plus grande CV-thèque de France.
- Vous effectuez des recherches multi-critères.
- Vous êtes alerté lorsqu'il y a de nouveaux profils.
- Vous entrez directement en relation avec les candidats.
- Vous envoyez des propositions de recrutement auprès des candidats sélectionnés.

Les +

- Accédez à tous vos services de déclaration, cotisations et réglementation juridique.
- Renseignez-vous sur les informations relatives aux aides et mesures.
- Obtenez des informations sur les chiffres clés de votre secteur d'activité.

PLAN JEUNES

Soutenez l'emploi des jeunes et bénéficiez des mesures de soutien dans le cadre du plan de relance #1Jeune1Solution : **rendez-vous sur <https://www.1jeune1solution.gouv.fr>**

PARTICIPEZ AUX OPÉRATIONS #TOUSMOBILISÉS !

Organisées par les agences France Travail, elles permettent la promotion de votre secteur, vos métiers et vos besoins de recrutement, en présentiel dans votre agence ou à distance selon vos contraintes. Ces événements sont visibles par les candidats depuis la plateforme [« Mes Événements Emploi »](#)

«JE RECRUTE» L'APPLICATION QUI FACILITE VOS RECRUTEMENTS

Trouver rapidement des candidats qui correspondent à vos besoins en recrutement et contacter-les simplement.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION SUR SMARTPHONE OU TABLETTE



Vous êtes **accompagné(e)** dans votre démarche de recrutement **par votre conseiller(e)**
France Travail

Nous vous proposons des services à la carte et un accompagnement adapté à vos besoins :

- Conseils en recrutement : analyse de poste, aide à la conduite de recrutement ...
- Pré-sélection de candidatures.
- Adaptation au poste de travail, grâce aux dispositifs d'aides et mesures à l'embauche.
- En cas de difficultés de recrutement, votre conseiller vous propose d'intervenir de façon approfondie au plus tard dans les 30 jours suivant la diffusion de votre offre.



**« MES AIDES À L'EMBAUCHE »
DÉCOUVREZ SI VOTRE PROJET
DE RECRUTEMENT EST ÉLIGIBLE
À UNE AIDE**

**En moins de 2 minutes, vérifiez
si votre recrutement est éligible
à une aide à l'embauche.**

**Contactez ensuite votre conseiller
réfèrent qui vous guidera
dans la mise en place.**

Accéder au service

Méthode de Recrutement par Simulation (MRS)

La MRS est une méthode de recrutement objective fondée sur l'évaluation de la capacité et de la motivation des candidats à tenir un poste de travail.

Le principe consiste à repérer les habiletés nécessaires au poste de travail.

Par ex. : comprendre et respecter les normes et consignes, travailler en équipe etc.



Période d'immersion

Elle permet aux demandeurs d'emploi de faire aboutir leurs candidatures en faisant leurs preuves en situation de travail. Il s'agit d'une mise en situation réelle dans une entreprise ayant déposé une offre d'emploi à France Travail.

Inscrivez-vous sur le site
« Immersion Facilitée » pour
simplifier vos démarches administratives.



LES SALONS EN LIGNE : un concept innovant, un gain de temps assuré.
Ils vous permettent de présenter votre entreprise, de sélectionner des candidatures et de procéder à des entretiens dématérialisés, aux moments et aux endroits qui vous conviennent le mieux, grâce à votre tablette ou à votre mobile.

LA FORMATION

NOUVEAU

ACTION DE FORMATION PRÉALABLE AU RECRUTEMENT (AFPR)

Public : tout demandeur d'emploi inscrit à France Travail pour lequel le profil nécessite une adaptation.

Durée : 400 h max.

Aide à la formation* :

- 5 €/h en organisme de formation Interne et en tutorat.
- 8 €/h en organisme de formation externe.

Engagements de l'employeur :

- CDD de 6 à moins de 12 mois ;
- contrat de professionnalisation en CDD de moins de 12 mois ;
- être à jour de ses cotisations ;
- ne pas avoir licencié économiquement dans les 12 derniers mois.

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI INDIVIDUELLE (POE I)

Public : tout demandeur d'emploi inscrit à France Travail pour lequel le profil nécessite une adaptation.

Durée : 400 h max.

Aide à la formation* :

Une aide au financement de la formation vous est versée une fois la formation réalisée à l'appui de l'embauche du candidat formé.

- 5€/heure en organisme de formation interne,
- 8€/heure en organisme de formation externe.

Engagements de l'employeur :

- CDI ou CDD de 12 mois et + ;
- être à jour de ses cotisations ;
- ne pas avoir licencié économiquement dans les 12 derniers mois.

ACTION DE FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL (AFEST)

Public : tout demandeur d'emploi inscrit à France Travail pour lequel le profil nécessite une adaptation.

Entreprises : TPE PME.

Durée : 400 h max.

Aide à la formation :

- L'entreprise bénéficie d'une aide indemnisée jusqu'à 8€ de l'heure.

Engagements de l'employeur :

- Un contrat de travail de 6 mois ou plus à l'issue.

Modalités pédagogiques :

L'AFEST est intégrée aux dispositifs de formations préalables à l'embauche (AFPR et POE I)

- Un demandeur d'emploi se forme dans votre entreprise ;
- Un formateur expert encadre et organise la formation sur le terrain ;
- Un salarié est désigné comme tuteur.

AIDE À L'EMBAUCHE EN PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

Employeurs :

- Employeurs du secteur non-marchand : collectivités, associations, autres personnes morales de droit public ou privé à but non lucratif.

Publics :

- Pour les personnes résidant au sein d'un quartier prioritaire de la ville (QPV),
- les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH),
- les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD),
- les seniors,
- ainsi que les jeunes reconnus travailleurs handicapé jusqu'à 30 ans)
- Pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active, lorsqu'un co-financement des PEC BRSA par le Conseil départemental et l'Etat est prévu dans le cadre d'une Convention Annuelle d'objectifs et des Moyens (CAOM), l'aide correspond à 60% du montant brut du SMIC selon le département ; pour un contrat de 6 à 12 mois, renouvelable 6 mois, et pour une durée de hebdomadaire de 20 à 30h.

Aide financière* :

Pour un contrat de 9 à 12 mois, renouvelable 6 mois et pour une durée hebdomadaire de 20 à 26h.

- 50 % du montant brut du SMIC pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les résidant d'un quartier prioritaire de la ville (QPV), les personnes inscrites à France Travail depuis plus de 12 mois et les séniors.
- 40 % du SMIC pour l'ensemble des autres publics prioritaires.

AIDE À L'EMBAUCHE D'UN JEUNE EN CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE JEUNES)

#1jeunesolution

Employeurs :

- Employeurs du secteur marchand.

Publics :

- Jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans ;
- Jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans.

Aide financière* :

- Pour un contrat d'une durée de 6 à 9 mois, renouvelable 6 à 9 mois, et pour une durée hebdomadaire de 20 à 30h.
- 30 à 35% du montant brut du SMIC.

EMPLOIS FRANCS

Employeurs :

- Entreprises et associations, sauf : les particuliers employeurs et les employeurs publics (établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC)).

Public :

- Demandeurs d'emploi ou jeunes suivis par France Travail, par une mission locale résidant dans un quartier prioritaire de la ville.

Aide financière* :

- 15 000€ sur 3 ans pour une embauche en CDI, soit 5 000€ par an ;
- 5 000€ sur 2 ans maximum pour une embauche en CDD d'au moins six mois, soit 2 500€ par an.
- Cumul possible avec l'Aide Forfaitaire à l'Employeur.
- Non cumulable avec les autres aides de l'Etat.

AIDE FORFAITAIRE À L'EMPLOYEUR (AFE)

Dans quel cadre ? Embauche d'un demandeur d'emploi, âgé de 26 ans et plus, en contrat de professionnalisation CDD ou CDI.

Employeurs :

- Toutes les entreprises du secteur marchand et associatif assujetties au financement de la formation professionnelle continue pouvant conclure un contrat de professionnalisation.

Public :

- Demandeur d'emploi inscrit à France Travail (indemnisé ou non) âgé de 26 ans et plus.

Aide financière :

2 000 € par contrat

- Cumulable avec l'aide emploi franc.
- Non cumulable avec les autres aides de l'Etat.

PRIME À L'EMBAUCHE DE SENIORS (PEPS)

Dans quel cadre ? Embauche d'un demandeur d'emploi, âgé de 45 ans et plus, en contrat de professionnalisation CDD ou CDI.

Employeurs :

- Toutes les entreprises du secteur marchand et associatif assujetties au financement de la formation professionnelle continue pouvant conclure un contrat de professionnalisation.

Public :

- Demandeur d'emploi inscrit à France Travail (indemnisé ou non) âgé de 45 ans et plus.

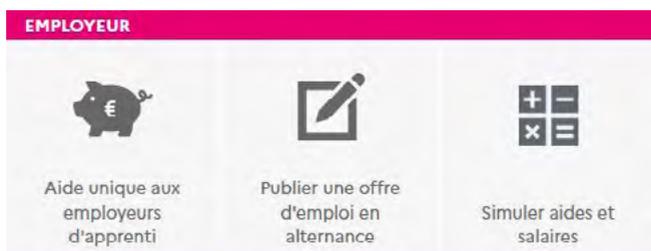
Aide financière :

2 000 € par contrat

- Cumulable avec l'aide emploi franc.
- Cumulable vec l'Aide Forfaitaire à l'Employeur .
- Non cumulable avec les autres aides de l'Etat.



Portail de l'Alternance
Apprentissage et contrat de professionnalisation



alternance.emploi.gouv.fr



LA BONNE COMPÉTENCE PRO, VOUS CONNAISSEZ ?

la 1^{ère} plateforme de mise en relations directe avec des stagiaires de la formation professionnelle. Accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone, elle permet de visualiser en 3 clics les formations en cours par secteur d'activité et de rentrer en contact directement avec les stagiaires, futurs candidats potentiels.

<https://labonnecompetencepro.pole-emploi.fr/>

L'AGENCE
FRANCE TRAVAIL

CONTACT SERVICE ENTREPRISE :

Tél :

Mail service entreprises :

Votre conseiller/ère :

